

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 11 avril 2025

Le onze avril deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025.

Membres en exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8 Pour:8 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS: Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Monsieur Jean-Louis SOULIER

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

OBJET: Achat terrain au Vernet
DE_2025_025

Madame la Maire,

EXPOSE la nécessité d'acquérir environ 50 m² de la parcelle section E n°1139 au Vernet appartenant à M. et Mme DELORME Eric et Sandra;

DONNE LECTURE du courrier d'acceptation reçu en date du 24 mars 2025 de M. et Mme DELORME;

PRECISE que cette acquisition est nécessaire au vu de la vente à la SCI LA PALLO d'une partie d'environ 50 m² de la parcelle section E n°1455 (cf délibération DE-2025-024 de ce même jour) et afin d'éviter l'enclavement de la parcelle section E n°1315 (l'accès par la départementale étant interdit);

PRECISE que le prix proposé à M. et Mme DELORME est de 15 le m²;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir la portion de parcelle section E n°1139 au prix de 15 le m²;

PREND ACTE que la surface exacte sera déterminée par le géomètre;

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la Commune ;

DESIGNE la SCP DELHAL - BONHOMME-ROMIEU pour la réalisation des différents actes;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour signer les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

14 AVR. 2025

14 AVR. 2025



La Maire,
Colette ROUQUET.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

048-214800898-DE_2025_025-DE

AGEDI